

FICHE D'INFORMATION

mise à jour octobre 2018

La norme mondiale pour la bonne gouvernance des ressources pétrolières, gazières et minérales.

L'ITIE est guidée par la conviction que les ressources naturelles d'un pays appartiennent à ses citoyens et elle a élaboré une norme visant à promouvoir la gestion ouverte et responsable des ressources pétrolières, gazières et minières.

La Norme ITIE exige des pays qu'ils publient des informations ponctuelles et exactes sur les principaux aspects de la gestion de leurs ressources naturelles, y compris l'octroi des licences, les montants des impôts, redevances et contributions sociales versés par les entreprises ainsi que la destination de ces paiements dans les gouvernements aux niveaux national et local. L'ITIE cherche ainsi à renforcer la gouvernance publique et des entreprises, à promouvoir une bonne compréhension de la gestion des ressources naturelles et à fournir des données pour informer et mener des réformes permettant d'endiguer la corruption et aller vers une gestion plus responsable.

Les gouvernements, les entreprises et les citoyens ont grâce à l'ITIE une visibilité sur les acteurs du secteur et les conditions qui régissent leurs opérations, sur le montant des revenus générés, la façon dont ils sont affectés et à qui ils profitent.

Dans chaque pays de mise en œuvre, l'ITIE est soutenue par une coalition formée par le gouvernement, les entreprises et la société civile pour former une base de confiance et encourager le dialogue multipartite.

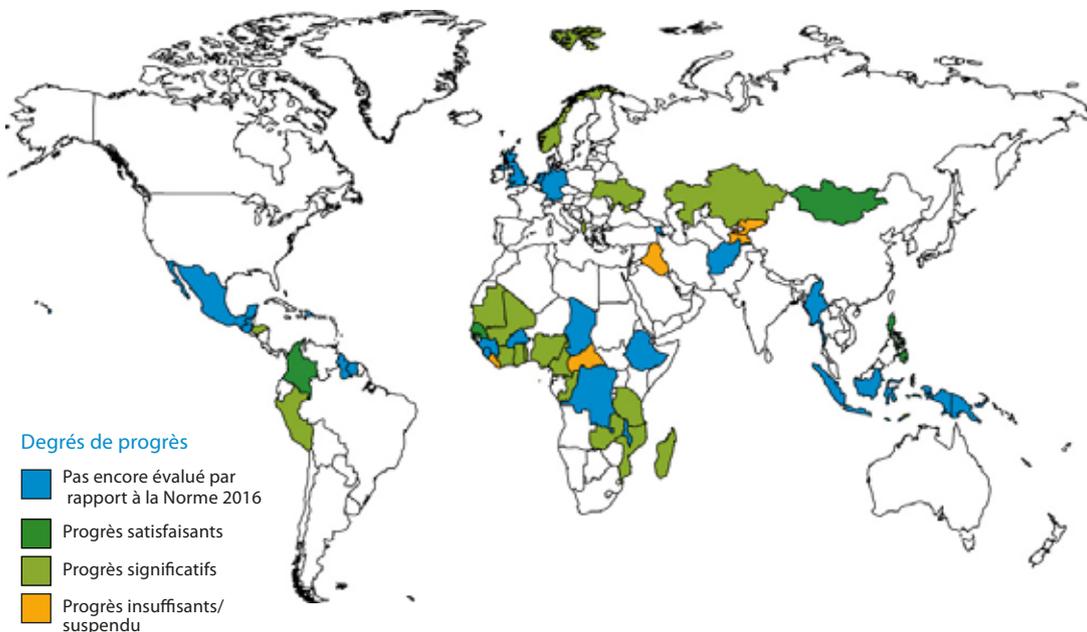
3,5 milliards de personnes vivent dans des pays riches en pétrole, gaz et minerais. Grâce à une bonne gouvernance de ces ressources, les revenus issus de l'industrie extractive peuvent avoir un impact significatif sur la réduction de la pauvreté et donner un nouvel élan à une prospérité collective.

2,300 milliards USD de revenus divulgués dans des rapports ITIE.*

*(estimations tirées de 394 années fiscales)

95% des données ITIE sont publiquement accessibles en format données ouvertes.

51 pays mettent en œuvre l'ITIE



« L'ITIE permet aux citoyens d'accéder à des informations essentielles qu'ils peuvent utiliser pour demander des comptes au gouvernement et à d'autres acteurs du secteur extractif. Ils peuvent également faire des recommandations vectrices de réformes dans ces secteurs stratégiques sur le plan national. »

SE Muhammadu Buhari
Président du Nigeria

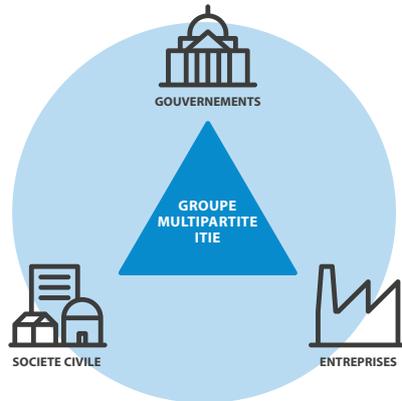
« Nous sommes convaincus qu'en tant que grand négociant c'est notre rôle de divulguer ce que nous versons aux gouvernements et à leurs compagnies nationales. Les gouvernements jouent un rôle important également pour illustrer comment les revenus ont contribué au développement socio-économique. Nous pensons que l'ITIE est le mécanisme approprié pour divulguer les informations pertinentes aux citoyens de façon exhaustive et responsable. »

Jeremy Weir
directeur exécutif et PDG de Trafigura

Fonctionnement de l'ITIE

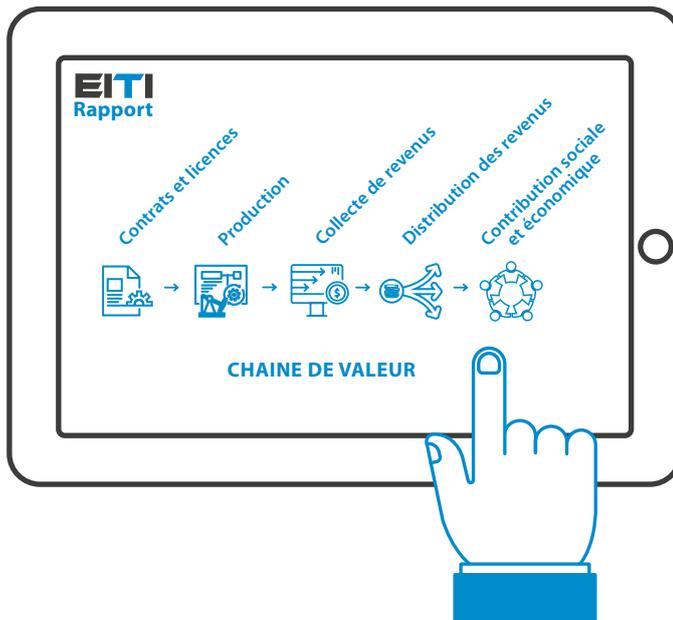
1

Dans chaque pays, **une commission multipartite** de gouvernements, d'entreprises, d'investisseurs, d'organisations de la société civile et d'organisations partenaires supervise le processus ITIE.



2

Chaque année, les informations clés concernant la gouvernance du secteur font l'objet d'un rapport, accompagnées de **recommandations en matière d'amélioration de la gouvernance du secteur**.



3

Ces informations sont largement diffusées afin **d'orienter le débat public** et de s'assurer que les recommandations fassent l'objet d'un suivi.

Éclairer le débat public :

Les informations disponibles au public améliorent le débat sur la gestion et l'utilisation des ressources naturelles d'un pays. Il devient possible de demander aux dirigeants de rendre compte de leurs décisions.

Les données ITIE ont été utilisées pour :

- éclairer les réformes juridiques et fiscales,
- renforcer le recouvrement des impôts,
- créer des modèles financiers afin de faire face à la fluctuation des prix des matières premières,
- vérifier si les contrats sont respectés et
- clarifier l'environnement de l'investissement pour les entreprises.



Chronologie

2002 Le premier ministre britannique Tony Blair lance l'ITIE lors du Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg

2004 Le G8 donne son aval à l'ITIE

2006  Constitution du Conseil d'administration de l'ITIE. Peter Eigen est nommé président

2007 Le Secrétariat international de l'ITIE est mis en place à Oslo

2008 Le processus de Validation ITIE est approuvé

2009 Les Règles de l'ITIE sont adoptées et les premières Validations ont lieu

2011  Clare Short devient présidente

2012 Le 100e Rapport ITIE est publié.

2013  La Norme ITIE remplace les Règles de l'ITIE : les exigences vont désormais bien au-delà de la transparence des revenus

2014 Le 200e Rapport ITIE est publié

2016 Le Conseil d'administration de l'ITIE décide de nouvelles exigences en matière de  divulgation de la propriété réelle. Fredrik Reinfeldt devient président

« Il est de plus en plus évident que la publication d'informations favorise la concurrence lors de la passation des marchés publics et que le fait d'être signataire de l'ITIE se traduit par une augmentation de l'aide internationale et des investissements directs étrangers. »

The Economist, février 2017